Nouakchott. Abidjan. Casablanca. Dakar. Tunis. Libreville. Douala. Johannesburg. NUMÉRO 37- DU 15 FEVRIER AU 14 MARS 2017

Edito

L'Afrique doit assurer son émergence

Pages 4



ASSURANCES L'éditorial de Pathé Dione sur Les convergences réglementaires entre les marchés africains.



ASSURANCES L'éditorial de Mehdi Tazi sur les compagnies d'assurance africaines et le financement de l'économie locale.

P.14



ASSURANCES Roger BOA Johnson: «Notre marché profite pleinement de la bonne santé de l'économie Ivoirienne »



ASSURANCES Mohamed Hassan Bensalah: «Le moment est venu de créer des champions continentaux»

INTERVIEW

Richard Lowe: «Nous enregistrons une croissance régulière très satisfaisante»



Pages 17

CHRONIQUE

Marque d'autorité : un dispositif d'Etat contre la contrebande et la contrefaçon



Pierre Delval

Pages 6

SUPPLÉMENT VIVAFRIK

L'essentiel de l'info sur le développement durable

Pages 24-25



Perspectives du secteur des Assurances en Afrique

Pages 8-22

El Hadj Seybatou AW, Administrateur Directeur Général d'AVENI-RE

« Avec l'article 308 nouveau, la principale contrainte qui s'impose aux réassureurs est de garantir la disponibilité des capacités suffisantes et des ressources humaines hautement qualifiées ... »



Zone CFA: 2000 CFA Europe: 4 Euros. Belgique: 4 Euros. Maroc: 20 Dirhams. Tunisie: 3 Dinars. Mauritanie:1000 UM

Perspectives du secteurs des Assurances en Afrique

La fragmentation des marchés sont autant d'obstacles à l'assurance, nous déclare Pathè Dione, président du Groupe Sunu. Dans son éditorial ci-dessous, l'assureur revient sur les défis d'un secteur à fort potentiel mais confronté à un en environnement réglementaire souvent contraignant. Un souci partagé par Mohamed Hassan Bensalah, president de la Fédération marocaine des sociétés d'Assurance de Droit National Africaines (FANAF) insiste sur les dynamiques de convergence nécessaire à l'édification des grands ensembles. «Le moment est venu de conjuguer nos efforts, de cumuler nos forces et nos atouts, notamment notre connaissance de nos marchés intérieurs, pour créer des champions continentaux à capitaux africains qui vont pouvoir rivaliser avec les grands noms de l'assurance mondiale», déclare M. Bensalah. Cette vision que partagent Mehdi Tazi dans une contribution éditoriale forte et des professionnels de l'assurance, à l'instar de Roger Boa Johnson, président de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASACI), Richard Lowe, président du groupe Activa, Seybatou Aw, ADG d'Aveni-Ré, montre l'immense champ des possibles d'un secteur appelé à augmenter son taux de rétention locale des primes pour devenir un bailleur de fonds à part entière des politiques nationales et régionales de développement. Dans ce numéro spécial, nous publions aussi les analyses documentées de Denis Chemillier-Gendreau, président du cabinet Finactu, basé à Casablanca, qui considère que «la faiblesse de l'assurance africaine n'est pas une malédiction». Egalement au rang des experts, Fodé Keita, Directeur général de Syravie, qui aborde avec autorité les conséquences des dernières évolutions réglementaires en zone CIMA avec cette suggestion en guise de conclusion: «Plutôt que de contraindre par la force de la réglementation les sociétés de dimension modeste à disparaitre sans être en faute ou en situation périlleuse, pourquoi ne pas laisser la nature économique faire son œuvre tout en maintenant ou renforçant la surveillance des sociétés ?» Focus.

L'éditorial de Pathé Dione

« Les convergences réglementaires entre la CIMA et les marchés du Nigéria et du Maghreb »

e secteur de l'Assurance a le potentiel pour participer au développement de ✓ l'Afrique. Il suscite un intérêt grandissant des acteurs internationaux mais les obstacles liés au morcellement des marchés et à la multiplicité des législations d'assurance sont un véritable frein au développement de ce secteur. Cette situation invite à une réflexion approfondie sur la question de l'harmonisation et de la convergence des réglementations entre les différents marchés. La zone CIMA (composée du Benin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, République centrafricaine, Tchad, et Togo. Les Comores, signataires du traité, ne l'ont pas encore rectifié) a déjà réglé cette question. En effet, ces 14 pays francophones ont renoncé individuellement à une partie de leur souveraineté dans le cadre d'un traité signé en 1995. Ces pays sont régis par un même code des assurances, annexes du traité. Le conseil des Ministres de l'Economie et des Finances en est l'organe législateur. Les

grands acteurs de l'industrie des

Financial Afrik

assurances, qui ambitionnent de s'implanter sur plusieurs marchés du continent, pour stimuler la croissance, accroître la résilience des économies locales et favoriser la solidarité entre les individus, sont confrontés à des obstacles qui ont pour nom : législation fiscales contraignantes, barrières entre les marchés financiers, limites de capacités d'engagement, etc.... Des organisations continentales telles la FANAF, l'OAA mènent des actions soutenues pour faire tomber les obstacles et asseoir des convergences entre les législations des pays de la CIMA, du Maghreb, et des pays anglophones. Les résistances égoïstes sont multiples mais le combat doit être poursuivi. L'Afrique représente 16% de la population mondiale et 1.4% de parts de l'assurance mondiale. La potentielle assurance est énorme à l'échelle du continent. Nous devons nous organiser sans tarder pour faire tomber certaines barrières nationales, conjuguer les capacités de nos marchés, faire converger nos législations d'assurance et constituer de solides places financières capables de capter l'épargne collectée pour accompagner les



Par Pathé Dione, Président et Directeur Général du Groupe SUNU

entreprises africaines. La modalité de la taille des marchés d'assurance en Afrique (en dehors de l'Afrique du Sud) n'autorise pas les comportements égoïstes auxquelles nous assistons. Il y va de la croissance que dans la création inclusive de nos économies. Les convergences ne pourront trouver une solution que dans la création d'un marché commun africain. La COMESA (marché commun de l'Afrique australe), l'EAC et la communauté de développement d'Afrique australe

(SADC, la CEDEAO sont des zones d'intégration régionale qui harmonisent leurs législations et constituent de vastes entités économiques. L'économie informelle occupe une place considérable sur l'ensemble du continent et a besoin d'être accompagnée et d'être transformée. L'essor de l'assurance en Afrique dépendra en partie de l'invention de nouvelles formes de distributions de produits à des coûts abordables destinés à cette cible. Les contraintes sont nombreuses mais les opportunités sont là. Il faut de l'imagination et de l'audace pour aller dans la direction des convergences indispensables pour le devenir des économies africaines. C'est la condition sine qua non à la transformation structurelle et à l'émergence de grandes entreprises africaines capables de rivaliser avec leurs concurrentes étrangères.n

CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances FANAF: Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines OAA: Organisation des Assurances